

Le SUPER



COTENTIN

11 et 12 Avril



LA GAINSBARRE



LA GISLARD

LIVRE DE ROUTE

gainsbarregislard.com

RÉGION NORMANDIE
 LA MANCHE LE DÉPARTEMENT
 leCotentin COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 PORT-BAIL SUR MER TERRES & MER D'ÉVASION
 Coutances MER ET SOCCAGE
 Sauv'eur Villages
 LA PRESSE DE LA MANCHE
 ici Cotentin
 ENCORE Environnement Cotentin Recyclage
 Intermarché La Haye Lessay Porthail sur Mer
 Groupama
 SITPC TRAVAUX PUBLICS
 Crédit Mutuel
 MARIE TOIT SANITOIT
 groupepcm.fr
 laurent centre manche
 Utile Barneville Carteret
 cg m
 Daltoner Solutions pour le bureau
 Chrysalis Le DÉVELOPPEMENT ça se CONSTRUIT
 SKODA SAINT LO CHERBOURG EN COTENTIN
 GIANT SAINT LÔ - CHERBOURG - CAEN
 BRICOMARCHÉ MAISON - JARDIN
 FATOUT TP
 Boulangerie - Pâtisserie Thierry et Sylvie LEBRETON campagne campagne campagne
 32, rue Philippe Lebel - 50500 PORTBAIL Tel : 02 33 04 86 01
 LPELLEY Electricité

PICTOGRAMMES

- | | |
|--|--|
|  Parking Officiels |  Départ |
|  Parking Equipe/Coueurs |  Meilleur Grimpeur |
|  Parking Public |  Arrivée |
|  Permanence |  Protocole |
|  Présentation des coueurs |  Contrôle Anti-Dopage |
|  Hôtel | |

HÔTELS



Hôtel des Isles

9 Bd. Maritime
50270 **Barneville Carteret**
Tel : +33 (0)2 33 04 05 99

PEP 93

4 Rue Pierre Curie
50580 **Portbail sur Mer**
Tel : +33 (0)2 33 04 82 14

Brit Hôtel

12 Rue du Ferrage
50430 **Lessay**
Tel : +33 (0)2 33 45 60 01

Cositel

29 Rue Gérard Gaunelle
50200 **Coutances**
Tel : +33 (0)2 33 19 15 00

La Pocatière

25 Bd. d'Alsace Lorraine
50200 **Coutances**
Tel : +33 (0)2 33 45 13 77

OFFICIELS



COMPETITIONS

Directeur de l'épreuve : Mattéo Ruet : 07 69 36 26 17

Responsable Organisation : André Quentin : 06 87 90 52 75

Permanence : Karine Ruet

Speaker : Etienne Lebas

Informatique / Photo Finish : Matt Chrono

SERVICE MEDICAL

Ambulances : Laurent Centre Manche :

COLLEGE DES ARBITRES

Samedi

Dimanche

Président du jury : David Jean

David Jean

Membres du jury : Danielle Delimauges, Guillaume Laplace

Benoit Aubert, Sandrine HIRON

Juge à l'arrivée : Patrick Tesson

Patrick Tesson

Arbitres moto : Chloé Blanchemain, Dominique Couturier

Chloé Blanchemain, Matthieu Anne

LOGISTIQUE

Responsable sécurité : Régis RUET : 06 62 05 66 96

Responsable restauration : Marie-Jo QUENTIN

VEHICULES OFFICIELS

Responsable parc automobile : Patrick Leclerc

Chauffeurs :

Responsable moto : Thierry Grandamy (Les Vélotardards)

Moto Info : L'Echappée

Dépannage Neutre : L'Echappée

HÔPITAUX

Ville	Etablissement	Adresse	Téléphone
Valognes	CHPC : Hôpital Simone Veil	1 Avenue du Huit Mai 1945	02 33 20 70 00
Cherbourg	CHPC : Hôpital Louis Pasteur	46 Rue du Val de Saire	02 33 20 70 00
Coutances	Centre Hospitalier de Coutances	2 Rue de la Gare	02 33 47 40 00
St-Lô	Centre Hospitalier Mémorial	715 Rue Henri Dunant	02 33 06 33 33

PERMANENCE

SAMEDI 11 AVRIL DE 10H00 à 13H00

Salle Polyvalente – 5 Place Edmond Laquaine, 50580 Portbail sur Mer

Retrait des dossards : Salle Polyvalente Samedi 12 Avril de 10h20 à 11h45

Réunion des Directeurs sportifs : Salle Polyvalente Samedi 12 Avril à 12h00

Présentation des équipes et signature : Podium Région Normandie à 12h30

INFO PRATIQUE, ATTENTION !

POUR LES COUREURS PARTICIPANT AUX 2 JOURS, LES DOSSARDS, PLAQUES ET TRANSPONDEURS RESTE LES MEMES.

Les dossards, plaques et TRANSPONDEURS devront être rendus à la permanence la dernière journée de participation (soit le Samedi soir ou le Dimanche soir).

SUIVEURS, ATTENTION !

Tous les pilotes (autos et motos) évoluant à l'échelon course doivent être licenciés à la FFC et **ne doivent pas avoir consommé d'alcool.**

Radio Course Obligatoire : 157,575 (Les radios sont prêtées par L'échappée sur le parking officiels si vous n'en possédez pas).

PLAN DE DEPART



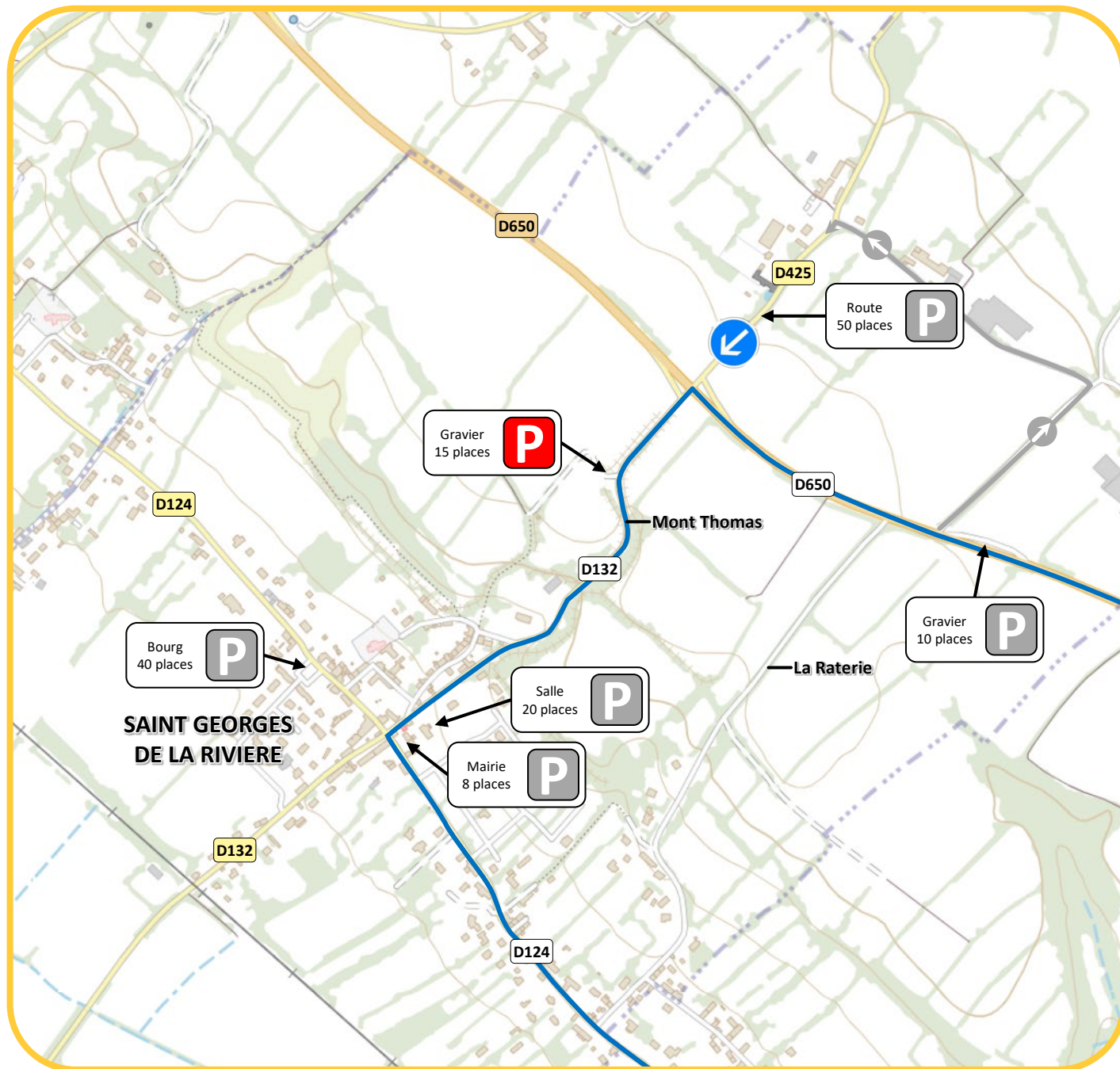
PARKING MONT THOMAS



LE SUPER G EN COTENTIN

Gainsbarre

5



Total Places : 128 Places Spectateurs + 15 Places équipes

Composition Course

12,500 km X 14 tours

Total de la Course : 175 km

Départ

Km 0 – Rue Hellowin
13h30

Grimpeurs

Km 17,4 – Monté du Mont Thomas
0,500 km à 5,4% - PTS : 5-3-2-1

Km 42,4 – Monté du Mont Thomas
0,500 km à 5,4% - PTS : 5-3-2-1

Km 67,4 – Monté du Mont Thomas
0,500 km à 5,4% - PTS : 5-3-2-1

Km 92,4 – Monté du Mont Thomas
0,500 km à 5,4% - PTS : 5-3-2-1

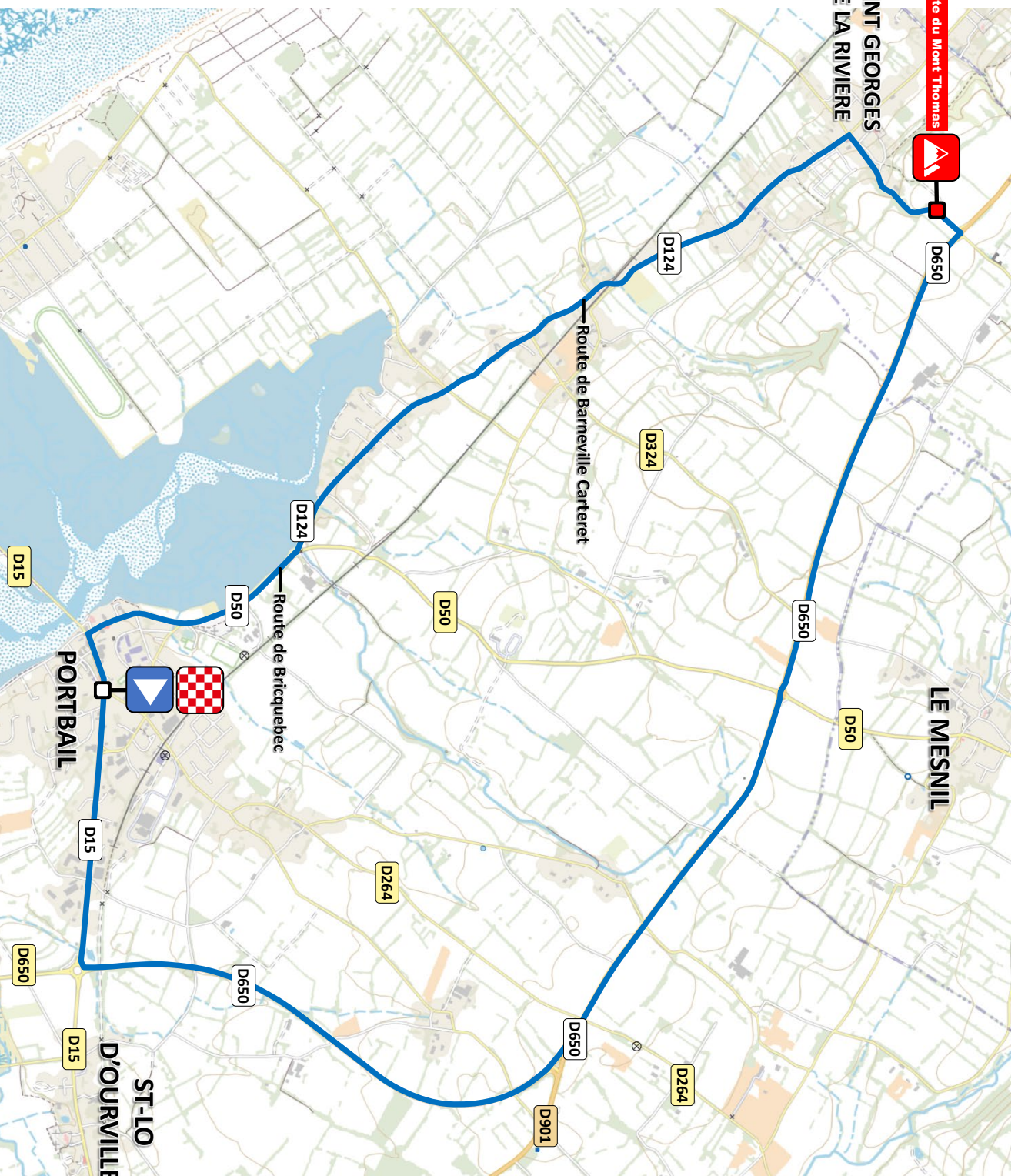
Km 117 – Monté du Mont Thomas
0,500 km à 5,4% - PTS : 5-3-2-1

Km 142 – Monté du Mont Thomas
0,500 km à 5,4% - PTS : 5-3-2-1

Arrivée

Km 175 – Rue Du Père Albert
Largeur de la route : 7m

PLAN

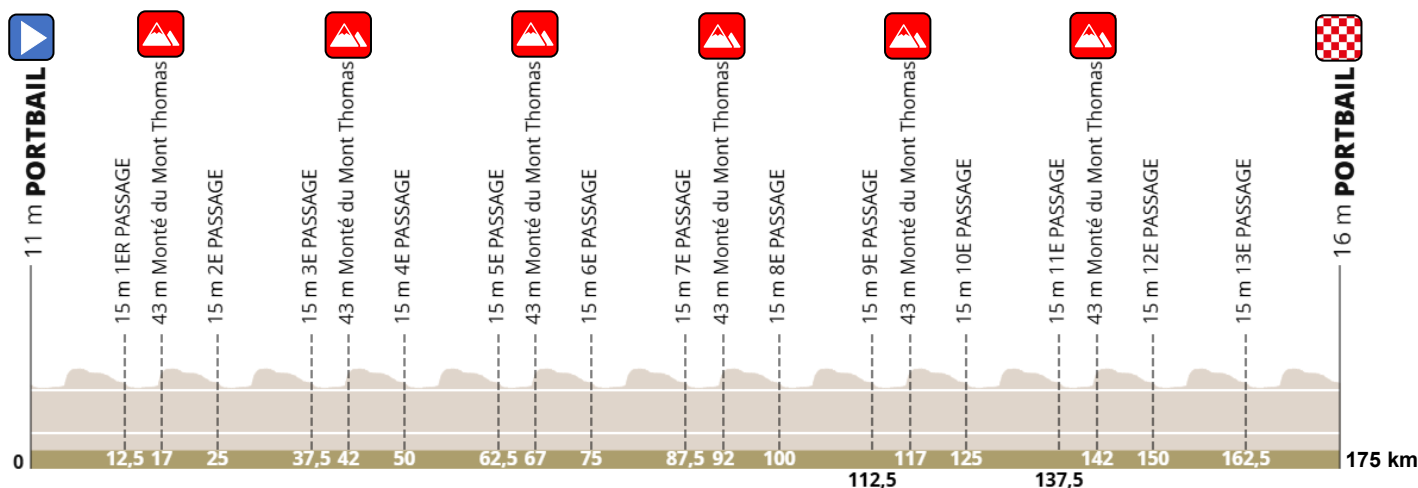


ITINÉRAIRE HORAIRE



KM		HORAIRES					
A parcourir	Parcourus			46 km/h	44 km/h	42 km/h	
175	0	D15	Rue Hellouin		13:30:00	13:30:00	13:30:00
174,3	0,7	D50	Route de Bricquebec		13:30:55	13:30:57	13:31:00
173,7	1,3	D124	Route de Barneville		13:31:42	13:31:46	13:31:51
171,1	3,9		St Georges de la Rivière		13:35:05	13:35:19	13:35:34
170,7	4,3	D132	Pied du Mont Thomas		13:35:37	13:35:52	13:36:09
170,1	4,9		Rue Du Mont Thomas		13:36:23	13:36:41	13:37:00
167,8	7,2	D650	Giratoir D650-D50		13:39:23	13:39:49	13:40:17
166	9		Carrefour D650-D903		13:41:44	13:42:16	13:42:51
163,6	11,4	D15	Giratoir D650-D15		13:44:52	13:45:33	13:46:17
162,5	12,5		1 ^{er} Passage sur la Ligne (13)		13:46:18	13:47:03	13:47:51
157,6	17,4	D132	Rue Du Mont Thomas		13:52:42	13:53:44	13:54:51
150	25		2 ^e Passage sur la Ligne (12)		14:02:37	14:04:05	14:05:43
137,5	37,5	D15	3 ^e Passage sur la Ligne (11)		14:18:55	14:21:08	14:23:34
132,6	42,4	D132	Rue Du Mont Thomas		14:25:18	14:27:49	14:30:34
125	50		4 ^e Passage sur la Ligne (10)		14:35:13	14:38:11	14:41:26
112,5	62,5	D15	5 ^e Passage sur la Ligne (9)		14:51:31	14:55:14	14:59:17
107,6	67,4	D132	Rue Du Mont Thomas		14:57:55	15:01:55	15:06:17
100	75	D15	6 ^e Passage sur la Ligne (8)		15:07:50	15:12:16	15:17:09
87,5	87,5		7 ^e Passage sur la Ligne (7)		15:24:08	15:29:19	15:35:00
82,6	92,4	D132	Rue Du Mont Thomas		15:30:31	15:36:00	15:42:00
75	100		8 ^e Passage sur la Ligne (6)		15:40:26	15:46:22	15:52:51
62,5	112,5	D15	9 ^e Passage sur la Ligne (5)		15:56:44	16:03:25	16:10:43
57,6	117,4	D132	Rue Du Mont Thomas		16:03:08	16:10:05	16:17:43
50	125		10 ^e Passage sur la Ligne (4)		16:13:03	16:20:27	16:28:34
37,5	137,5	D15	11 ^e Passage sur la Ligne (3)		16:29:21	16:37:30	16:46:26
32,6	142,4	D132	Rue Du Mont Thomas		16:35:44	16:44:11	16:53:26
25	150		12 ^e Passage sur la Ligne (2)		16:45:39	16:54:33	17:04:17
12,5	162,5	D15	13 ^e Passage sur la Ligne (1)		17:01:57	17:11:35	17:22:09
1	174		Flamme Rouge		17:16:57	17:27:16	17:38:34
0	175		Rue du Père Albert		17:18:16	17:28:38	17:40:00

PROFIL



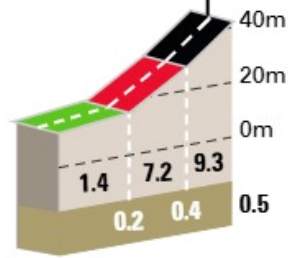
LE SUPER G EN COTENTIN

Gainsbarre

7

PROFIL PARTICULIER

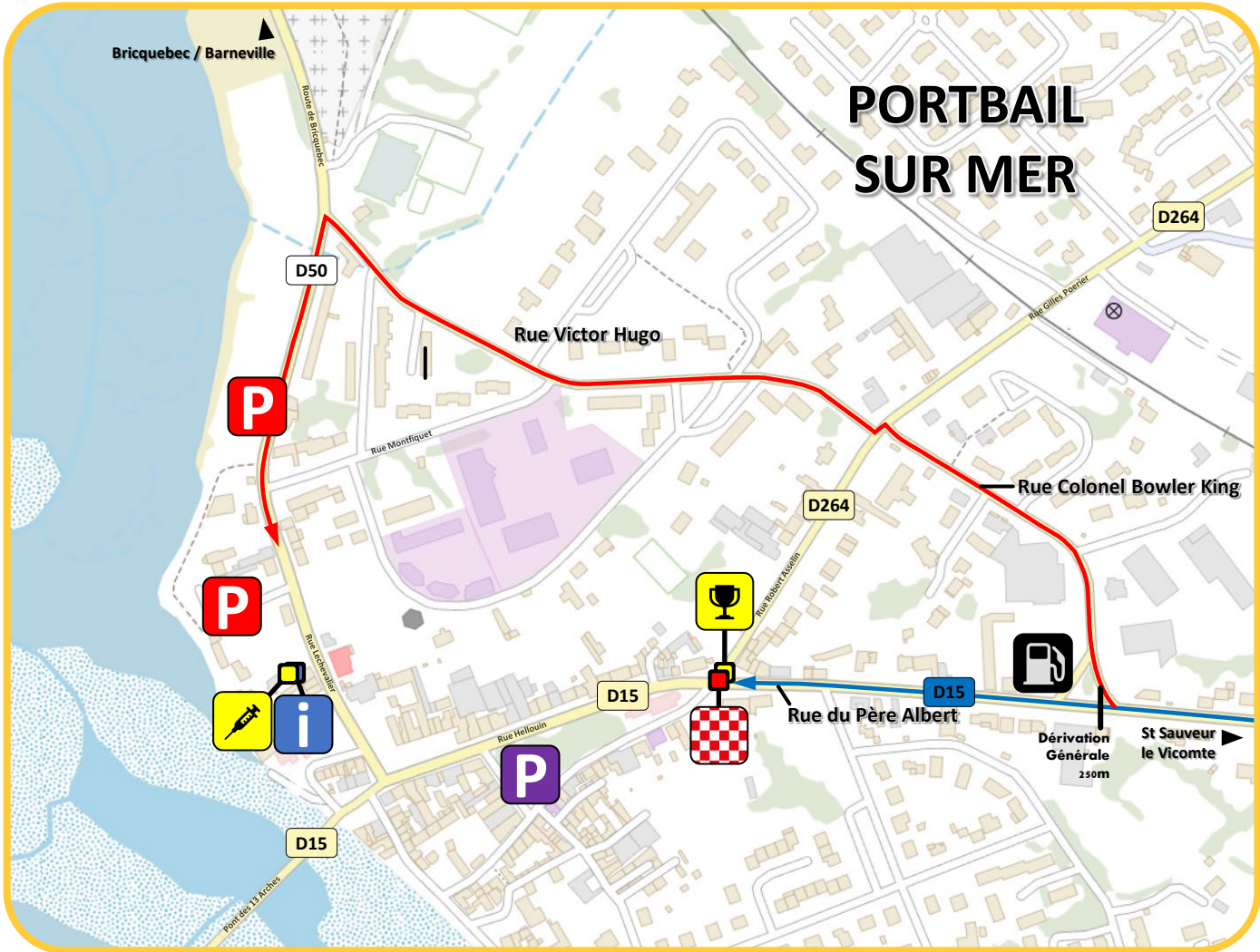
Monté du Mont Thomas
42 m - 0.5 Km à 5.4 %



PLAN DES 5 DERNIERS KM



PLAN D'ARRIVEE



PROTOCOLE

Les coureurs indiqués ci-dessous doivent se présenter au protocole dans un délai de 5 minutes après leur arrivée.

1) Classement individuel

- Les 3 premiers

2) Le Plus Combatif

3) Classement du meilleur grimpeur

Le 1^{er} du classement du meilleur grimpeur

4) Classements par équipes

L'équipe entière et le directeur sportif

5) Trophée de la Manche

Le Leader; Le Leader Open 1

PRIX

1) Classement individuelle (Prix FFC)

1 ^{er}	500 €	6 ^e	100 €	11 ^e	54 €	16 ^e	27 €	21 ^e	17 €
2 ^e	250 €	7 ^e	94 €	12 ^e	47 €	17 ^e	20 €	22 ^e	17 €
3 ^e	180 €	8 ^e	87 €	13 ^e	40 €	18 ^e	20 €	23 ^e	17 €
4 ^e	140 €	9 ^e	80 €	14 ^e	27 €	19 ^e	20 €	24 ^e	17 €
5 ^e	120 €	10 ^e	67 €	15 ^e	27 €	20 ^e	20 €	25 ^e	17 €

2) Classement par équipes (Prix FFC)

1 ^{er}	165 €	2 ^e	102 €	3 ^e	63 €	4 ^e	52 €	5 ^e	30 €
-----------------	-------	----------------	-------	----------------	------	----------------	------	----------------	------

3) Classement du Meilleur Grimpeur (Prix FFC)

1 ^{er}	147 €	2 ^e	91 €	3 ^e	55 €	4 ^e	46 €	5 ^e	27 €
-----------------	-------	----------------	------	----------------	------	----------------	------	----------------	------

4) Classement U23

1 ^{er}	50 €
-----------------	------

5) Prix de la combativité

1 ^{er}	100 €
-----------------	-------

Total des Prix distribué : 2 983 €



Arrivée Gainsbarre 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 | Organisation

L'épreuve LA GAINSBARRE est organisée par l'AG Haye du Puits / Organisateur : André Quentin 47 rue du Père Albert – 50580 Portbail sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroule le samedi 11 avril 2026.

Article 2 | Type D'Epreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes des catégories, Elite, Open 1. Elle est inscrite au calendrier national FFC. L'épreuve est classée en classe Élite Nationale.

Article 3 | Participation

Conformément au règlement FFC article 2.1.005 l'épreuve est ouverte aux équipes, et à titre individuel.

Article 4 | Permanence

La permanence de départ se tient samedi 11 avril de 10h20 à 11h45 : Salle Polyvalente – 5 place Edmond Laquaine, 50580 Portbail sur Mer.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les responsables d'équipes se font à la permanence le samedi 11 avril de 10h20 à 11h45.

La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le samedi 11 avril à 12h00 et aura lieu à la permanence de l'organisation.

Le contrôle des signatures des coureurs aura lieu à 12h30, suivi du départ à 13h30 Rue du Père Albert.

Article 5 | Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.575

Article 6 | Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré

par l'Echappée.

Il est assuré au moyen de 2 véhicules et 1 moto.

Article 7 | Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.07 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 8 | Modalités de ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue sur la D650 après le rond-point et est matérialisée (début et fin de zone de ravitaillement). En dehors de cette zone à pied, le ravitaillement à partir des véhicules. Il sera autorisé à compter du km 30 jusqu'aux 20 derniers km.

Article 9 | Délais d'arrivée

Tout coureur pointé à plus de 5 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 10 | Classement

La course fait l'objet des classements suivants:

- Classement Individuel;
- Classement du Meilleur Grimpeur;
- Classement par Équipes;
- Classement du plus combatif;

a) Classement Individuel

Le Classement Individuel sera établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.



REGLEMENT PARTICULIER

b) Classement du meilleur Grimpeur

Le classement du Meilleur Grimpeur s'établit par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes, selon le barème suivant : 5-3-2-1 points respectivement du 1^{er} au 4^e coureur classé.

En cas d'égalité au classement du Meilleur Grimpeur, le Classement Individuel départage les coureurs.

c) Classement par Équipes

Le classement par Équipes s'établit par l'addition des places des 3 premiers de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au Classement Individuel.

d) Prix de la combativité

Il sera établi par les journalistes.

e) Trophée Crédit Mutuel

Un classement challenge est réalisé sur les 2 jours par addition des places des 2 courses.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par la place du classement de La Gislard.

Article 11 | Prix

Les prix suivants sont attribués :

Classement Individuel : 2005 / 25

Classement par Equipes : 412 / 5

Classement du Meilleur Grimpeur : 366 / 5

Le total général des prix (FFC) distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2 783 €.

Article 12 | Anti-Dopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage se situe à la salle des sociétés de Portbail (face à la mairie).

Article 13 | Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole dans un délai de 5 minutes après leur arrivée :

Les 3 premiers de l'épreuve;

Les vainqueurs des classements annexes suivants :
Le Meilleur Grimpeur, La 1^{ère} équipe, le plus combatif;

Le Leader et le Leader Open 1 du Trophée de la Manche.

Article 14 | Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



Partenaires
Institutionnels



Partenaires



Partenaires
Média



PERMANENCE

DIMANCHE 12 AVRIL DE 10H00 A 13H00

Mairie – 1 place Léon Lesouhaitier, 50490 Saint Sauveur Villages

Retrait des dossards : Mairie de 10h20 à 11h45

Réunion des Directeurs sportifs : Mairie à 12h00

Présentation des équipes et signature: Podium Région Normandie à 12h30

INFO PRATIQUE, ATTENTION !

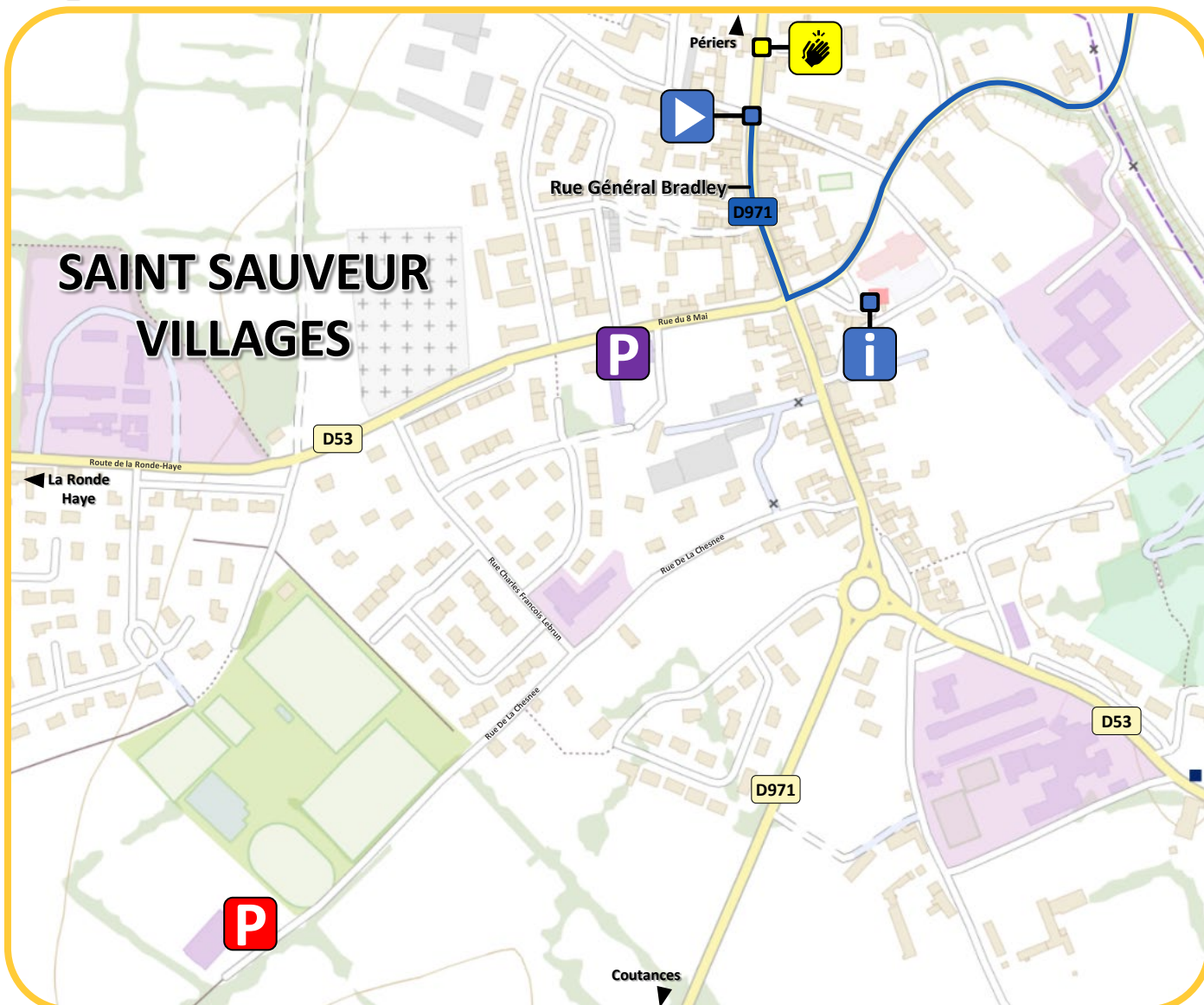
POUR LES COUREURS PARTICIPANT AUX 2 JOURS, LES DOSSARDS RESTE LES MEMES.
Les dossards devront être rendus à la permanence la dernière journée de participation (soit le Samedi soir ou le Dimanche soir).

SUIVEURS, ATTENTION !

Tous les pilotes (autos et motos) évoluant à l'échelon course doivent être licenciés à la FFC et **ne doivent pas avoir consommé d'alcool.**

Radio Course Obligatoire : 157,575 (Les radios sont prêtées par L'échappée sur le parking officiels si vous n'en possédez pas).

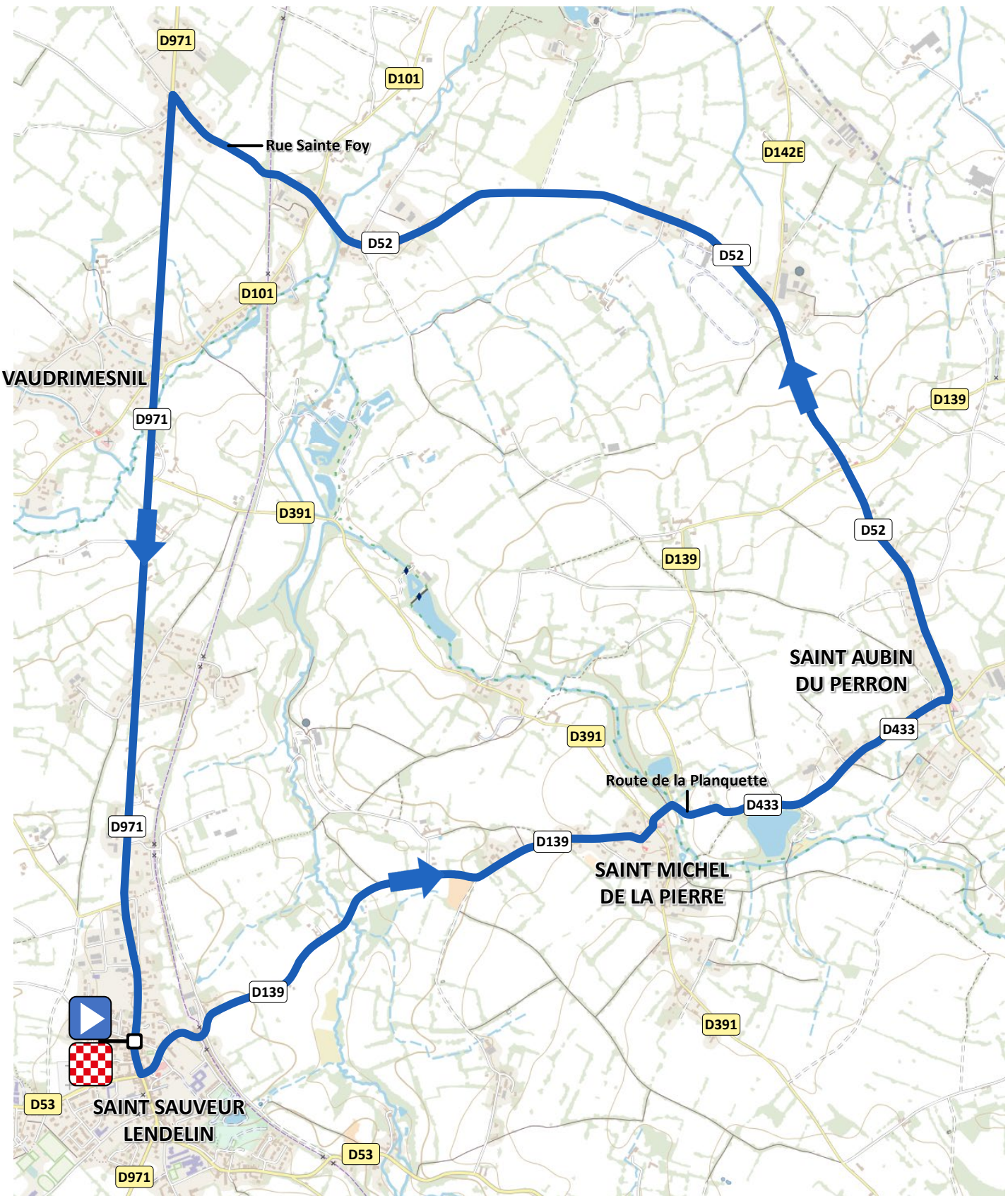
PLAN DE DEPART



PLAN



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



LE SUPER G EN COTENTIN

Gislard

Composition Course

12,02 km X 12 tours
Total de la Course : 144,24 km

Départ

Km 0 – Rue General
Bradley
13h30

Arrivée

Km 144,24 – Rue General
Bradley
Largeur de la route : 6m50

15

ITINÉRAIRE HORAIRE



LE SUPER G EN COTENTIN

Gislard

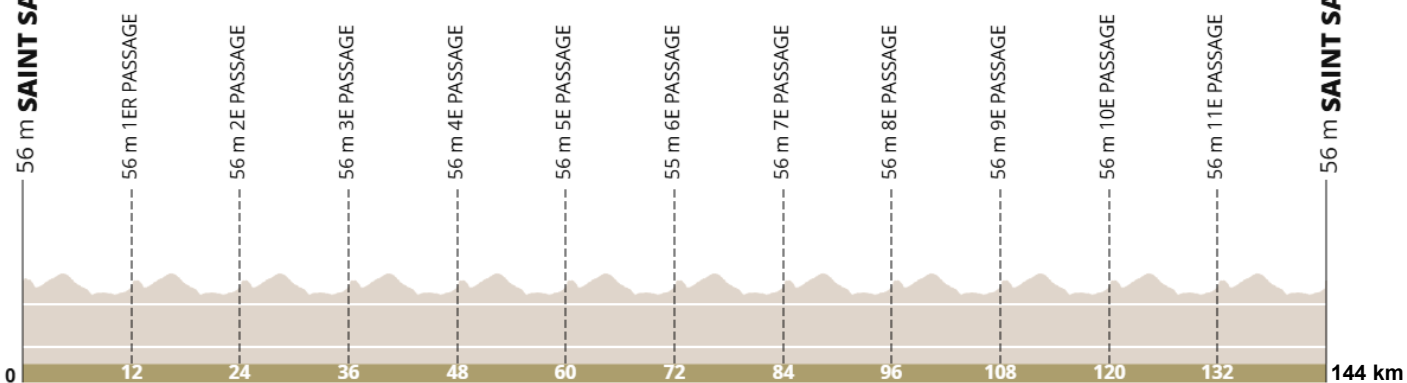
16

KM		HORAIRES				
A parcourir	Parcourus			45 km/h	43 km/h	41 km/h
144,24	0	D971	Rue Général Bradley	13:30:00	13:30:00	13:30:00
144,09	0,15	D139	Rue Blanche de Castille	13:30:12	13:30:13	13:30:13
143,7	0,54		Route de la Scierie	13:30:43	13:30:45	13:30:47
142,34	1,9		La Vauterie	13:32:32	13:32:39	13:32:47
141,93	2,31		Saint Michel de la Pierre	13:33:05	13:33:13	13:33:23
141,67	2,57	D433	Route de la Planquette	13:33:26	13:33:35	13:33:46
140,34	3,9	D52	Saint Aubon du Perron	13:35:12	13:35:27	13:35:42
139,36	4,88		La Croix au Dot	13:36:30	13:36:49	13:37:08
138,65	5,59		L'Antilliere	13:37:27	13:37:48	13:38:11
136,85	7,39		Le Pont Tardif	13:39:51	13:40:19	13:40:49
135,89	8,35	D971	Route de Coutances	13:41:08	13:41:39	13:42:13
132,22	12,02		1 ^{er} Passage sur la Ligne (11)	13:46:02	13:46:46	13:47:35
120,2	24,04		2 ^e Passage sur la Ligne (10)	14:02:03	14:03:33	14:05:11
108,18	36,06		3 ^e Passage sur la Ligne (9)	14:18:05	14:20:19	14:22:46
96,16	48,08		4 ^e Passage sur la Ligne (8)	14:34:06	14:37:05	14:40:22
84,14	60,1		5 ^e Passage sur la Ligne (7)	14:50:08	14:53:52	14:57:57
72,12	72,12		6 ^e Passage sur la Ligne (6)	15:06:10	15:10:38	15:15:32
60,1	84,14		7 ^e Passage sur la Ligne (5)	15:22:11	15:27:24	15:33:08
48,08	96,16		8 ^e Passage sur la Ligne (4)	15:38:13	15:44:11	15:50:43
36,06	108,18		9 ^e Passage sur la Ligne (3)	15:54:14	16:00:57	16:08:19
24,04	120,2		10 ^e Passage sur la Ligne (2)	16:10:16	16:17:43	16:25:54
12,02	132,22		11 ^e Passage sur la Ligne (1)	16:26:18	16:34:30	16:43:30
0	144,24		Rue Général Bradley	16:42:19	16:51:16	17:01:05

PROFIL



56 m SAINT SAUVEUR VILLAGES



56 m SAINT SAUVEUR VILLAGES

144 km

PLAN D'ARRIVEE

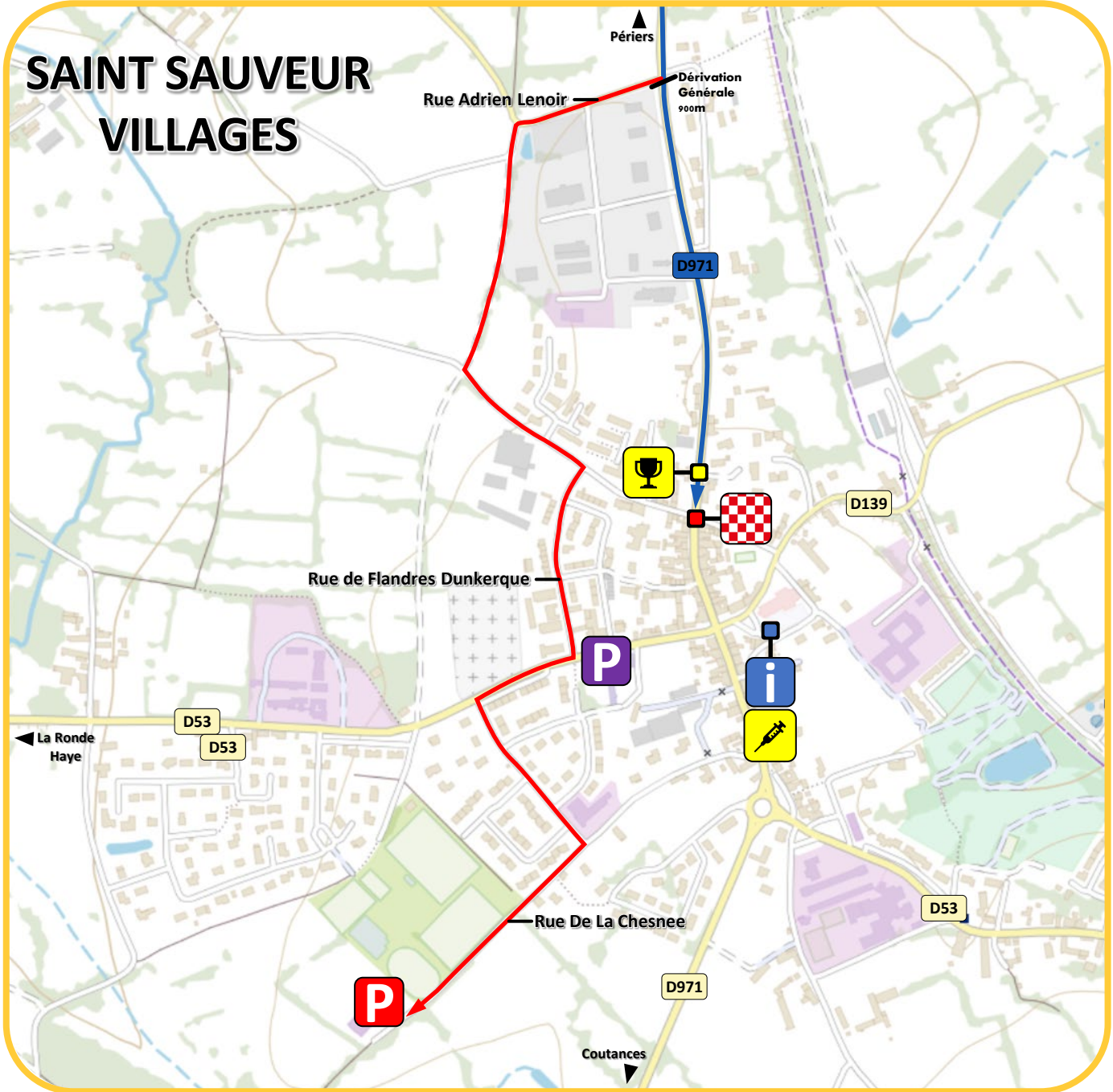


FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME

LE SUPER G EN COTENTIN

Gislard

17



Arrivée Gislard 2025

PROTCOLE

Les coureurs indiqués ci-dessous doivent se présenter au protocole dans un délai de 5 minutes après leur arrivée.

1) Classement individuel

- Les 3 premiers

2) Le Plus Combatif

3) Trophée Crédit Mutuel

4) Classement par équipe

L'équipe entière et le directeur sportif

5) Trophée de la Manche

Le Leader; Le Leader Open 1

PRIX

1) Classement individuelle (Prix FFC)

1 ^{er}	500 €	6 ^e	100 €	11 ^e	54 €	16 ^e	27 €	21 ^e	17 €
2 ^e	250 €	7 ^e	94 €	12 ^e	47 €	17 ^e	20 €	22 ^e	17 €
3 ^e	180 €	8 ^e	87 €	13 ^e	40 €	18 ^e	20 €	23 ^e	17 €
4 ^e	140 €	9 ^e	80 €	14 ^e	27 €	19 ^e	20 €	24 ^e	17 €
5 ^e	120 €	10 ^e	67 €	15 ^e	27 €	20 ^e	20 €	25 ^e	17 €

2) Classement par équipes (Prix FFC)

1 ^{er}	165 €	2 ^e	102 €	3 ^e	63 €	4 ^e	52 €	5 ^e	30 €
-----------------	-------	----------------	-------	----------------	------	----------------	------	----------------	------

3) Classement U23

1 ^{er}	50 €
-----------------	------

4) Classement Open 1

1 ^{er}	50 €
-----------------	------

5) Prix de la combativité

1 ^{er}	100 €
-----------------	-------

6) Trophée Crédit Mutuel (Classement sur les 2 jours)

1 ^{er}	250 €	2 ^e	150 €	3 ^e	100 €	4 ^e	70 €	5 ^e	50 €
-----------------	-------	----------------	-------	----------------	-------	----------------	------	----------------	------

Total des Prix distribué : 3 237 €

REGLEMENT PARTICULIER



Article 1 | Organisation

L'épreuve LA GISLARD est organisée par l'AG Haye du Puits / Organisateur : André Quentin 47 rue du Père Albert – 50580 Portbail sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroule le dimanche 12 avril 2026.

Article 2 | Type D'Epreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes des catégories, Elite, Open 1. Elle est inscrite au calendrier national FFC. L'épreuve est classée en classe Élite Nationale.

Article 3 | Participation

Conformément au règlement FFC article 2.1.005 l'épreuve est ouverte aux équipes, et à titre individuel.

Article 4 | Permanence

La permanence de départ se tient dimanche 12 avril de 10h20 à 11h45 : Mairie, 1 place Léon Lesouhaitier, Saint Sauveur Villages. La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les responsables d'équipes se font à la permanence de 12h00 à 11h45. La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12h00 et aura lieu à la permanence de l'organisation. Le contrôle des signatures des coureurs aura lieu à 12h30, suivi du départ à 13h30 Rue Général Bradley.

Article 5 | Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.575

Article 6 | Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'Echappée. Il est assuré au moyen de 2 véhicules et 1 moto.

Article 7 | Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.07 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 8 | Modalités de ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue D52 (a la sortie de St Aubin du Perron) et est matérialisée (début et fin de zone de ravitaillement). En dehors de cette zone à pied, le ravitaillement à partir des véhicules. Il sera autorisé à compter du km 30 jusqu'aux 20 derniers km.

Article 9 | Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 10 | Classement

La course fait l'objet des classements suivants:

- Classement Individuel;
- Classement par Équipes;
- Classement du plus combatif;

a) Classement Individuel

Le Classement Individuel sera établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

b) Classement par Équipes

Le classement par Équipes s'établit par l'addition des places des 3 premiers de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au Classement Individuel.

c) Prix de la combativité

Il sera établi par les journalistes.

Article 11 | Prix

Les prix suivants sont attribués :

- Classement Individuel : 2005 / 25
- Classement par Equipes : 412 / 5

Le total général des prix (FFC) distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2 417 €.

Article 12 | Anti-Dopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage se situe à la Mairie de Saint Sauveur Lendelin.

Article 13 | Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole dans un délai de 5 minutes après leur arrivée :

- Les 3 premiers de l'épreuve ;
- Le Premier Open 1;
- Le Premier U23;

Les vainqueurs des classement annexes suivants :
La 1^{ère} équipe, le plus combatif ;
Le Leader et le Leader Open 1 du Trophée de la Manche.

Article 14 | Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



© Gainsbarre Gislard Organisation / Mattéo RUET - Fond de carte : IGN / Profil : La Flamme Rouge

Gainsbarre Gislard Organisation
André QUENTIN
47, Rue du Père Albert, Portbail
50580 Portbail sur Mer